

Image not found or type unknown



Taux d'acompte maximum réparation informatique

Par **pacotille**, le **16/12/2009** à **17:38**

Bonjour,

Je dois faire réparer mon ordinateur. Lorsque le devis sera fait, quel le taux maximum d'acompte que le réparateur est-il en droit de me demander pour engager les réparations ?

Ai-je le droit de lui donner un délai pour les effectuer ?

Ai-je le droit d'écrire une clause exigeant la restitution de l'acompte si l'ordinateur est mal réparé ou ne fonctionne pas ?

Merci pour votre aide, cordialement.